



Le portrait du Journal du Palais

Le sommelier qui se rêvait journaliste

Le Mâconnais Clément Sommier est devenu le 29 juin, jour de son anniversaire, le meilleur sommelier de France. Une réussite précoce pour un garçon, bien dans ses bottes, qui n'a paradoxalement pas toujours rêvé de ce métier. *Page 16*

Des terres agricoles encore abordables en BFC

Malgré la forte pression foncière et le contexte économique instable, le marché du foncier rural en région demeure dynamique avec des prix relativement stables, ce qui est une bonne nouvelle pour la dynamique agricole du territoire. *Page 7*

Le pari du kayak durable

Basée dans le jura, la société Kaïvo a développé un procédé de fabrication composite innovant afin de proposer des kayaks de compétition plus durables, performants et fabriqués en France. *Page 2*

5 pages d'annonces légales

Lire les pages 9 à 13

Odyssée Technologies poursuit son ascension



Le groupe franc-comtois Odyssée Technologies, basé aux Premiers Sapins, vient d'annoncer l'acquisition de la société alsacienne SMES. Ce mouvement stratégique, qui intervient après une introduction en bourse remarquée, confirme l'ambition

du Pdg Christian Mary: structurer un pôle industriel français de premier plan, capable de répondre aux exigences croissantes des secteurs de l'aéronautique, de la défense et de l'énergie, tout en relevant les défis de la réindustrialisation. Le rachat de SMES

permet au groupe de pénétrer le marché très spécifique de la transformation d'avions pour une clientèle internationale haut de gamme. SMES se distingue par sa capacité à fabriquer des pièces complexes pour l'aménagement de cabines de gros porteurs, tels

que des Boeing 747 ou des Airbus A380 privés. « SMES apporte une expertise rare de premier plan, une organisation efficace et un portefeuille clients international de grande qualité », se félicite Christian Mary.

Page 3

De la station-service familiale au géant de l'énergie

Née en 1926 à Baume-les-Dames sous la forme d'une modeste entreprise de transport de charbon, Évole Énergies célèbre aujourd'hui son centenaire. En un siècle, l'entreprise franc-comtoise est en passe de devenir un acteur national incontournable. Sous l'impulsion de

son président Pierre-Louis Mermet, l'entreprise mène une stratégie de diversification, transformant son modèle historique centré sur les hydrocarbures en un écosystème multi-énergies tourné vers la décarbonation.

Page 4

Céder son entreprise : vendre ou transmettre ? *Page 6*

Vos projets méritent le meilleur !
Confiez les à des experts de confiance.

Contractant général

Maîtrise d'œuvre

Ingénierie green-building

Gros œuvre & Génie civil

Montage d'opérations immobilières



GROUPE GUITON

Concepteur
Constructeur
engagé

www.groupe-guiton.fr

R 28302 - 5029 - 2€



handicap international

UN SUPER-HÉROS POUR PROTÉGER VOS LIVRES. UN GESTE SOLIDAIRE POUR PROTÉGER DES VIES.

10 PROTÈGE-LIVRES

590€

1€ DONT 1€ POUR NOS MISSIONS HUMANITAIRES

UTILISATION FACILE

FORMATS LIVRES ET CARNIERS

10 ÉTIQUETTES AUTOCOLLANTES

SPIDER-MAN

BRAND NEW DAY

EXCLUSIVEMENT AU CINÉMA



À LA UNE

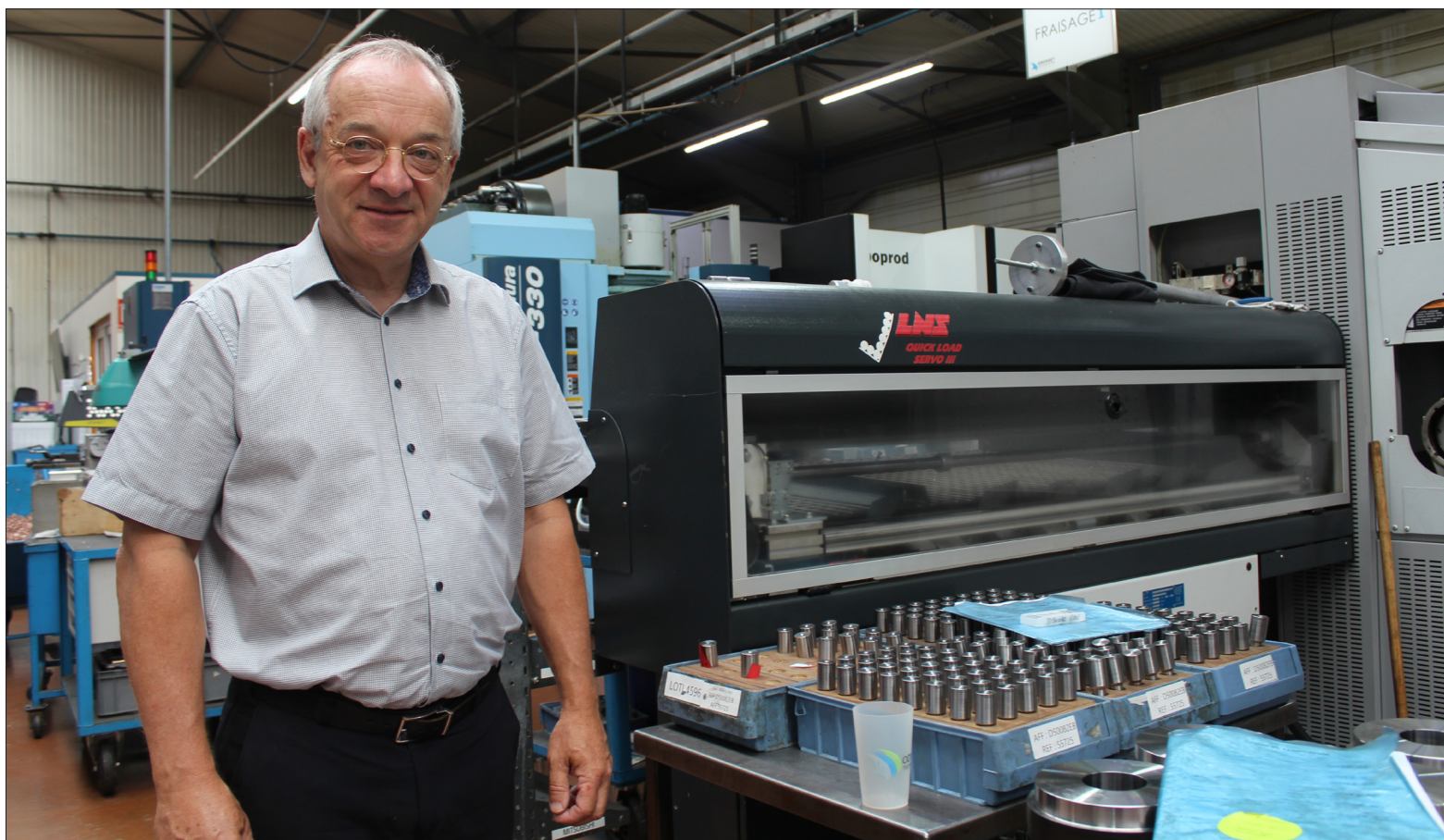
Odyssée Technologies poursuit son ascension

Doubs. Le groupe franc-comtois Odyssée Technologies, basé aux Premiers Sapins, vient d'annoncer l'acquisition de la société alsacienne SMES. Ce mouvement stratégique, qui intervient après une introduction en bourse remarquée, confirme l'ambition du Pdg Christian Mary : structurer un pôle industriel français de premier plan, capable de répondre aux exigences croissantes des secteurs de l'aéronautique, de la défense et de l'énergie, tout en relevant les défis de la réindustrialisation.



C'est une nouvelle étape de franchise pour Odyssée Technologies dans la constitution d'un champion national de la défense et de l'aéronautique. Le 24 juin, l'acteur industriel spécialisé dans la mécanique de précision, dont le siège social est ancré au cœur du Doubs, aux Premiers Sapins, a signé un compromis pour l'acquisition de 100 % des parts de SMES. Implantée à Wittelsheim, dans le Haut-Rhin, cette entreprise de 40 collaborateurs est une véritable « pépite » de l'usinage de haute technicité, réalisant un chiffre d'affaires de 5,4 M€, un bénéfice de 0,6 M€ et possède 2,7 M€ de fonds propres. Pour Christian Mary, président d'Odyssée Technologies, cette opération n'est pas une simple transaction financière, mais une brique essentielle d'un édifice plus vaste. « Avec l'acquisition de SMES, Odyssée Technologies s'adjoint une branche "luxe" dans le secteur aéronautique qui est déjà bien connu du groupe », explique-t-il, soulignant que ce rapprochement vise à « construire un groupe industriel diversifié, rentable et positionné sur des savoir-faire techniques à forte valeur ajoutée ».

Cette acquisition s'inscrit dans une trajectoire de croissance mixte, mêlant développement organique et acquisitions ciblées, une stratégie déjà éprouvée par le passé. Depuis sa création en 2012 avec le rachat de Grissé Associés, le groupe a multiplié les opérations : SNL près de Tarbes en 2015 pour s'implanter dans le Sud-Ouest, puis PMB en 2020, en Corrèze, pour ouvrir les portes du secteur du marché de la défense. Aujourd'hui, avec 175 salariés et 20,8 M€ de chiffre d'affaires en 2025, Odyssée Technologies gravit une nouvelle marche. Le rachat de SMES permet au groupe de pénétrer le marché très spécifique de la transformation d'avions pour une clientèle internationale haut de gamme. SMES se distingue par sa capacité à fabriquer des pièces complexes pour l'aménagement de cabines de gros porteurs, tels que des Boeing 747 ou des Airbus A380 privés. « SMES apporte une expertise rare de premier plan, une organisa-



Christian Mary, Pdg du groupe Odyssée Technologies. Crédit : JDP.

tion efficace et un portefeuille clients international de grande qualité », se félicite Christian Mary.

Au-delà de l'aéronautique, l'autre pilier de la stratégie d'Odyssée Technologies est la défense, un secteur en pleine croissance. « Le conflit en Ukraine a engendré une forte accélération des commandes ». Le groupe est ainsi directement impliqué dans la production de pièces pour l'avion de chasse Rafale ou pour le canon Caesar, dont la cadence de fabrication s'est intensifiée. En 2025, les prises de commandes dans le segment de la défense terrestre ont d'ailleurs été multipliées par 2,5. Cette dynamique nationale de réarmement et de souveraineté industrielle place Odyssée Technologies dans une position de partenaire stratégique. L'intégration de SMES vient renforcer ce socle technique en apportant des compétences en usinage de pièces de grandes dimensions à parois fines, un savoir-faire que les autres entités du groupe ne possédaient pas

encore. En s'appuyant sur les fonds levés lors de son introduction en bourse (8 M€) et sur un recours maîtrisé à l'emprunt bancaire, le groupe se donne ainsi les moyens de ses ambitions. Pour Roger Schmitt, l'ancien dirigeant de SMES qui part à la retraite, cette vente à Odyssée Technologies est : « une opportunité de préserver les compétences, l'agilité et la culture opérationnelle qui font la force de SMES, tout en accélérant son développement ».

LE DÉFI DU RECRUTEMENT

Sur le plan opérationnel, cette acquisition présente également des avantages financiers notables. Contrairement aux autres filiales du groupe qui fonctionnent sur des cycles de production longs (parfois plus d'un an) nécessitant un besoin de fonds de roulement élevé, SMES opère sur des cycles très courts avec peu de sous-traitance. « Avec l'acquisition de SMES, on rééquilibre les choses », précise Christian Mary. Cette opération, qui a vocation à

créer rapidement de la valeur pour nos actionnaires, contribuera directement à l'atteinte de nos objectifs de croissance profitable ». De plus, il n'existe quasiment aucun recouvrement de clientèle entre SMES et les autres filiales, garantissant une diversification réelle, sans cannibalisation interne.

Cependant, cette volonté de bâtir un géant français de la mécanique de précision se heurte à une réalité de terrain préoccupante : la pénurie de talents. Christian Mary ne cache pas son inquiétude face au manque de main-d'œuvre qualifiée, qu'il décrit comme un « frein énorme » et un « problème de dimension nationale ». « Aujourd'hui, cela limite nos possibilités de croissance de manière très significative », déplore-t-il. Pour le dirigeant, le manque d'attractivité des métiers industriels auprès des jeunes, couplé à une orientation scolaire qui a longtemps privilégié le secteur tertiaire, crée un goulot d'étranglement alors même que

l'aéronautique, la défense et le nucléaire tirent la demande vers le haut.

Malgré ces vents contraires, Odyssée Technologies maintient le cap de l'investissement. Aux Premiers Sapins, un projet d'extension du site historique est déjà sur les rails. Pour un montant d'environ 2,5 M€ (hors équipements), le groupe prévoit d'augmenter la surface de production d'un tiers d'ici la fin de l'année 2026. Cette expansion vise à soutenir la croissance organique et à intégrer de nouveaux moyens de production, notamment par la robotisation. Christian Mary insiste toutefois sur le fait que la technologie ne remplace pas expertise humaine : « L'IA, par exemple, vient en support, mais ne fabrique pas de pièces. Quant à la robotisation, elle substitue plutôt le personnel opérationnel et finit par créer, par ricochet, de nouveaux besoins en personnel hautement qualifié ».

Frédéric Chevalier

ENTREPRISES

De la station-service familiale au géant de l'énergie

Doubs. Née en 1926 à Baume-les-Dames sous la forme d'une modeste entreprise de transport de charbon, Évole Énergies célèbre aujourd'hui son centenaire. En un siècle, l'entreprise franc-comtoise est en passe de devenir un acteur national incontournable. Sous l'impulsion de son président Pierre-Louis Mermet, l'entreprise mène une stratégie de diversification, transformant son modèle historique centré sur les hydrocarbures en un écosystème multi-énergies tourné vers la décarbonation.



Tout commence en 1926 à Baume-les-Dames, où l'activité initiale se concentre sur le transport local de charbon. Ce n'est qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, que l'entreprise prend le virage des hydrocarbures avec l'arrivée d'un premier camion de distribution de fioul. À cette époque, la structure reste très modeste, ne comptant que deux ou trois collaborateurs. Au début des années 1970, l'entreprise, qui porte alors le nom de F3C, connaît un premier essor, sous la direction de la famille Ninosque qui ouvre la première station-service du groupe. Jusqu'à la fin des années 1990, l'entreprise croît régulièrement pour atteindre une quinzaine de salariés. Le véritable changement d'échelle se produit en 2005, lors de la reprise de la structure par Pierre-Louis Mermet. En deux décennies, l'entreprise passe alors de 15 à plus de 500 collaborateurs, tandis que le chiffre d'affaires bondit de 95 M€ à 1,8 Md€ en 2025. « En dix ans, on a multiplié par 25 les effectifs et on a multiplié le chiffre d'affaires par dix », argue Pierre-Louis Mermet. Initialement cantonnée à la Franche-Comté et à une petite antenne parisienne, l'entreprise rayonne désormais sur l'ensemble du territoire national. Cette croissance s'est appuyée sur une stratégie de consolidation rigoureuse, notamment par le rachat de nombreuses petites structures locales de distribution de fioul. « L'idée, c'est d'essayer de racheter des zones géographiques où on n'est pas ou venir compléter une zone où on est présent », explique le président, soulignant l'importance de maintenir un ancrage territorial fort.

DU PÉTROLE AU PHOTOVOLTAÏQUE

Aujourd'hui, Évole Énergies structure son activité autour d'expertises complémentaires allant de l'avitaillement d'aéroports et de ports à la rénovation énergétique, en passant par le développement de biocarburants. Sur le plan de la logistique, Évole Énergies est ainsi devenu un « leader de l'ombre », gérant l'avitaillement de 150 aéroports et héliports en France, soit environ 40 % des aérodromes du pays, incluant la sécurité civile et des sites prestigieux comme Courchevel ou Saint-Tropez. La société a également pour client le service de l'énergie opérationnelle de l'armée française. L'activité maritime n'est pas en reste, avec



Pierre-Louis Mermet, président d'Évole Énergies. Crédit : JDP.

une présence marquée à Monaco et Marseille pour le yachting. « Les activités carburants et combustibles restent encore indispensables au financement de nos solutions de transitions énergétiques », rappelle toutefois Pierre-Louis Mermet. Mais si les produits pétroliers constituent toujours le socle économique (environ 70 % du bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement en 2026 contre 98 % en 2017), un tiers de la rentabilité provient désormais d'activités décarbonées. L'ambition affichée est d'atteindre un ratio 50/50 d'ici 2030. Pour y parvenir, le groupe multiplie les acquisitions stratégiques depuis 2024, comme le transporteur multimodal alsacien Klinzing (160 personnes), GO Groupe pour la rénovation thermique, ou encore Electro Concept Energie, pionnier du photovoltaïque. Cette stratégie permet à Évole Énergies de proposer un véritable « package » énergétique à ses clients, qu'ils soient particuliers ou professionnels, sur l'ensemble du territoire. « Le groupe est ainsi capable de gérer l'installation de pompes à chaleur, l'isolation par l'exté-

rieur (structure basée à Lons-le-Saunier, dans le Jura), les solutions de chauffage (gaz, fioul domestique, pellets issus de scieries locales) et les contrats de maintenance afférents, la pose de panneaux solaires et même la fourniture d'électricité en tant que producteur-vendeur via notre filiale Évole Électricité ». La diversification prend également des formes plus inattendues, comme avec Évole Écocycle, spécialisée dans la valorisation des déchets organiques. Cette structure propose des machines capables de réduire de 90 % le poids et le volume des déchets (couches dans les Ehpad, restes alimentaires en grande surface), transformant le résidu en compost organique. Le président justifie ces choix par un pragmatisme de terrain : « La transition énergétique ne se fera pas sans pragmatisme ni sans ancrage territorial », défend le chef d'entreprise. Un pragmatisme qui se retrouve notamment dans la gestion de la fin de vie des cuves à fioul, que le groupe propose désormais de transformer en réservoirs de récupération d'eau de pluie pour les jardins. « Aujourd'hui,

notre responsabilité est de construire une transition énergétique réaliste et progressive », affirme-t-il, refusant les discours politiques simplistes sur l'arrêt immédiat des énergies fossiles.

Pour asseoir sa marque, Évole Énergies, ambitieuse également de développer un réseau national de stations-services sous le nom, Évole (une quinzaine sont déjà actives), notamment sur autoroute où le groupe est déjà présent, mais de manière invisible du grand public, puisqu'il gère l'avitaillement de 100 % des stations Fulli. « Cela représente des investissements lourds, compris entre 3 et 10 M€ par station rachetées ou créées et la rentabilité reste faible notamment si la station n'est pas complétée par une offre en boutique et des services complémentaires, mais c'est une vitrine formidable pour nous faire connaître au niveau national », explique Pierre-Louis Mermet. Face aux géants comme TotalEnergies, Évole Énergies mise sur sa réactivité et sa dimension humaine. « La réalisation d'un dossier pour un client peut se faire dans la journée qui suit l'ap-

pel », affirme Pierre-Louis Mermet, qui évoque également la préservation d'un lien humain indispensable, notamment via les chauffeurs-livreurs qui restent parfois l'un des derniers contacts sociaux pour certains clients isolés. « C'est quelque chose qui a encore une certaine valeur et qui est une force que nous revendiquons », confie le président. Avec 90 % de clients professionnels et 10 % de particuliers (150.000 clients, un chiffre appelé à grossir), Évole Énergies entame son second siècle avec la volonté de devenir le partenaire global de l'habitat durable, tout en lorgnant déjà vers l'international (le groupe est déjà présent en Belgique où il a pour client le service essence de l'armée) et de nouveaux marchés comme le transport d'eau, suite logique de leur activité liée à l'assainissement et au nettoyage (cuve de fioul notamment). « Notre ambition est de rester un acteur de terrain, capable de conjuguer proximité, expertise technique et vision de long terme », conclut Pierre-Louis Mermet.

Frédéric Chevalier

OUTIL DE RÉFÉRENCE INCONTOURNABLE
DES DÉCIDEURS LOCAUX ET RÉGIONAUX



Vous souhaitez commander des exemplaires du hors-série
LA CÔTE-D'OR EN CHIFFRES 2026 :

Je souhaite recevoir exemplaire(s) du Hors-Série LA CÔTE-D'OR EN CHIFFRES au tarif de 12,00 € Soit 12,00 € x =

Société : ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle Nom :

Adresse : Code Postal, Ville :

Signature :

BON DE COMMANDE À RETOURNER AU JOURNAL DU PALAIS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Service Abonnement : 2B, Avenue de Marbotte, 21000 DIJON - Tél. 03 80 68 25 55 - abonnement.jdp@legalnet.org

AVIS D'EXPERT

Céder son entreprise : vendre ou transmettre ?

Cession. Vendre au plus offrant, transmettre à ses enfants, associer ses salariés ou sanctuariser son entreprise dans un fonds de pérennité : derrière chaque cession se cache une vision de l'avenir.



Pendant longtemps, céder son entreprise revenait essentiellement à transformer des années de travail en capital. Aujourd'hui, l'enjeu est plus large. Une transmission engage certes le patrimoine du dirigeant, mais aussi l'emploi, l'ancrage territorial, la gouvernance et parfois même la raison d'être de l'entreprise.

En pratique, la cession d'entreprise est devenue un véritable acte stratégique.

Certains recherchent avant tout le meilleur prix, d'autres privilégient la continuité familiale, d'autres enfin veulent faire de leur départ un projet collectif ou inscrire l'entreprise dans le temps long.

FONDS OU TITRES : LE PREMIER CHOIX STRUCTURANT

Avant même de parler prix, une question fondamentale se pose : faut-il vendre le fonds de commerce ou les titres de la société ?

La cession de fonds consiste à transmettre l'outil d'exploitation : clientèle, nom commercial, matériels, contrats transférables et éléments incorporels et corporels nécessaires à l'activité. À l'inverse, la cession de titres consiste à vendre directement la société qui porte l'activité : le repreneur acquiert alors, en principe, l'actif mais aussi le passif, d'où l'importance des audits et des garanties.

Pour le cédant, la cession de titres est souvent plus souple et peut s'avérer fiscalement attractive ; pour l'acquéreur, la cession de fonds permet parfois d'isoler plus clairement les risques du passé. Dans tous les cas, ce choix technique influe directement sur le prix net pour le vendeur et le coût réel pour l'acheteur.

Les droits d'enregistrement diffèrent sensiblement selon le schéma retenu. De même, la fiscalité applicable à la plus-value réalisée peut modifier considérablement le résultat final de l'opération.

C'est pourquoi l'arbitrage entre fonds et titres ne constitue jamais une simple question technique.



OPTIMISER SA SORTIE SANS TOMBER DANS L'ABUS DE DROIT

La valeur de l'entreprise ne se résume pas aux chiffres du dernier bilan.

La préparation de l'opération devient déterminante. Une préparation rigoureuse (comptes clarifiés, documentation, traitement des actifs immobiliers, gestion de l'endettement, sécurisation juridique) pèse directement sur la valorisation et sur l'issue des négociations.

L'expérience montre qu'une entreprise bien préparée se vend souvent mieux qu'une entreprise simplement performante. L'organisation d'une concurrence entre candidats repreneurs aide également à optimiser le prix de sortie.

Sur le plan fiscal, la stratégie mérite également une réflexion approfondie. Selon les situations, des mécanismes de report ou de sursis d'imposition peuvent être utilisés. Ainsi, la création d'une holding et l'apport préalable des titres peuvent, sous conditions, permettre

de placer la plus value en report ou en sursis d'imposition (articles 150 0 B et 150 0 B ter du CGI) et de réinvestir dans de nouveaux projets. Mais ce levier n'est pas une « boîte noire » neutre : l'administration fiscale veille à ce que la société interposée procède à un véritable réinvestissement économique et ne serve pas uniquement de véhicule pour différer l'impôt tout en permettant au cédant de se réapproprier les liquidités. À défaut, le montage peut être requalifié sur le terrain de l'abus de droit.

Une cession réussie ne se mesure donc pas seulement au prix affiché, mais au produit net réellement conservé après impôts, frais et contraintes de réinvestissement, dans un cadre juridiquement sécurisé.

PRÉPARER LA RELÈVE PLUTÔT QUE SUBIR LA SUCCESSION

Dans les entreprises familiales, la question n'est pas seulement « qui

recevra les titres ? », mais « qui dirigera demain, qui décidera, qui percevra les dividendes ? ».

Le pacte Dutreil demeure l'outil central de la transmission familiale. Sous réserve d'engagements de conservation des titres et de poursuite de l'activité, il permet une exonération de 75 % de la valeur transmise pour le calcul des droits de mutation, pour les sociétés exerçant une activité opérationnelle.

La nouvelle règle applicable, issue de la loi de finances pour 2026, porte la durée de l'engagement individuel de conservation des titres de 4 à 6 ans pour les transmissions postérieures au 21 février 2026, l'engagement collectif restant d'au moins 2 ans. L'ancienne durée de 4 ans subsiste pour les opérations antérieures.

La même réforme renforce en outre le contrôle des actifs non opérationnels : la fraction de valeur correspondant à certains biens non affectés à l'activité peut être exclue du bénéfice de l'exonération.

Au delà de ces paramètres techniques, la réussite d'une transmission familiale repose sur l'anticipation : donation partage, démembrement, pactes familiaux ou holdings de contrôle permettent de dissocier pouvoir et propriété et d'éviter l'écèlement du capital entre héritiers.

DONATION, REPRISE ET PROJET COLLECTIF

De plus en plus de dirigeants choisissent de transmettre tout ou partie de leur entreprise à ceux qui la font vivre au quotidien.

Un régime spécifique permet, sous conditions, de consentir une donation d'entreprise à certains salariés ou apprentis en bénéficiant d'un abattement pouvant atteindre 500.000 € par donataire sur la valeur du fonds ou de la clientèle (ou la fraction correspondante dans la valeur des titres) pour les donations réalisées depuis le 1^{er} janvier 2024. Cet abattement se cumule avec les abattements de droit commun et peut se combiner avec un pacte Dutreil.

Au delà de la donation, la reprise par les salariés peut prendre la forme d'une société coopérative et participative : les salariés deviennent associés et participent à la gouvernance, avec une montée progressive au capital organisée dans le temps. Ce schéma, encore

trop peu connu, permet une transmission graduelle sans rupture brutale de gouvernance.

Dans ces modèles, l'entreprise devient un véritable projet collectif, où la sortie du dirigeant est l'occasion de reconnaître et de responsabiliser les équipes.

PÉRENNISER L'ENTREPRISE DANS LE TEMPS LONG

Certains dirigeants souhaitent soustraire leur société à une logique de revente permanente en la confiant à une structure dédiée poursuivant une mission d'intérêt général ou de pérennité de l'actionnariat. L'objectif est alors de stabiliser durablement le capital, de protéger l'entreprise contre les opérations opportunistes et d'inscrire son développement dans le temps long.

La cession à un fonds de pérennité ou à une structure poursuivant une mission d'intérêt général reste encore rare en France, mais elle suscite un intérêt croissant chez certains entrepreneurs.

Cette démarche, encore marginale, relève autant de la stratégie que de la philosophie de gouvernance : il ne s'agit plus seulement de céder un patrimoine, mais de transmettre une vision.

CHOISIR SA SORTIE, C'EST ÉCRIRE SA PROPRE HISTOIRE

Vendre au plus offrant, préparer une succession familiale, associer ses salariés ou confier l'entreprise à un fonds de pérennité : aucune solution n'est universelle. Chaque opération combine des enjeux juridiques, fiscaux, financiers, humains et parfois sociétaux.

Mais une transmission réussie se prépare plusieurs années avant la signature de l'acte de cession afin de clarifier les objectifs du dirigeant, analyser sa situation familiale, choisir le type de cession et afin d'articuler le tout dans un cadre sécurisé.

Dans ce parcours, l'accompagnement d'un avocat expérimenté en droit des sociétés, fiscalité et opérations de transmission, aux côtés des autres conseils de l'entreprise, n'est pas un luxe pour que la sortie choisie soit à la hauteur de l'histoire que le dirigeant souhaite laisser derrière lui.

**BÉATRICE LERAT, AVOCAT.
CABINET LERAT AVOCAT**

Région BFC. Malgré la forte pression foncière et le contexte économique instable, le marché du foncier rural en région demeure dynamique avec des prix relativement stables ce qui est une bonne nouvelle pour la dynamique agricole du territoire.

Des terres agricoles encore abordables en BFC

 Loin des clichés de quelques parcelles viticoles côtières d'oriennes qui défrayent parfois la chronique par leur valeur indécente, les prix du foncier agricole en région BFC sont maîtrisés a annoncé la Safer* BFC par la voix de son président, Bernard Lacour, et de son directeur, Philippe De Segonzac.

PRIX MAÎTRISÉS, INSTALLATIONS FACILITÉES

Une relative stabilité qui se révèle un atout pour la transmission des exploitations, l'installation des jeunes et les investissements productifs. En 2025, 24.000 transactions ont été enregistrées (+ 4 %) soit près de 67.500 ha échangés (+ 6 %) pour une valeur globale de 2,14 Mds € (+18 %). La Safer se félicite de ces prix relativement contenus, loin des phénomènes spéculatifs observés sur d'autres territoires. Grâce à cette situation, et à son agriculture diversifiée (élevage, grandes cultures, viticulture) et valorisée (AOP et autres signes de qualité), la région BFC demeure

attractive, y compris pour l'installation des « hors cadres familiaux ». Les terres et près les moins chers... Il existe toutefois des disparités selon les usages des terrains. La région BFC demeure celle où le prix des terres et près est le moins élevé de France. Pour autant, ce marché est dynamique avec 35 200 ha vendus (+ 6 %) pour 249 M € (+ 12 %). Le prix moyen des biens libres n'atteint que 2.740 €/ha contre une moyenne nationale située à 6.460 €/ha et celui des biens loués à 2.750 €/ha contre 5.350 €/ha. Au sein de la Région, la situation est toutefois hétérogène. Le prix des terres en plaine, en zones périurbaines et frontalières ou à forte valeur ajoutée étant sans surprise plus élevé. Le rendement locatif demeure très satisfaisant pour les propriétaires et 70 % des transactions concernent des terres occupées par un fermier.

... LES VIGNES LES PLUS CHÈRES

À l'inverse, les plantations en vignes, portées par la renommée des grands crus Bourguignons, comptent parmi les plus chères de France. Le marché a ainsi connu en 2025 une progres-

sion du nombre de transactions : 709 (11 %) pour 680 ha (+ 27 %), dominé par la Saône-et-Loire (environ 300 ha) et plus encore de la valeur : 540 M€ (82 %). Ces chiffres sont toutefois à modérer car une seule transaction (plus de 300 M €...) a fait basculer les statistiques ! Il n'en résulte pas moins que ces données sont satisfaisantes alors que les vignobles de la moitié sud de la France traversent une crise profonde, les vignobles bourguignon et jurassien résistent. Ainsi le vignoble pèse en valeur 31 % du marché agricole régional contre seulement 1,6 % en moyenne nationale.

MARCHÉ FORESTIER EN REcul

Le marché des forêts, très parcelaire (60 % des transactions sur moins d'un ha), connaît en revanche un net recul. Si le nombre de transactions est stable (1,3 %), les surfaces concernées sont réduites (-23 %) et plus encore la valeur (-39 %), notamment à cause de la baisse de l'activité de tonnellerie qui freine les achats dans les grands massifs. Des chiffres qui peuvent toutefois s'apparenter à un retour à la normale



Le président Bernard Lacour, à droite, s'est félicité du modèle agricole régional qui fait sa richesse : une agriculture familiale avec une mosaïque de productions. Crédit : JDP.

après un exercice 2024 assez exceptionnel.

MAISONS À LA CAMPAGNE : ET ÇA REPART !

Côté propriété bâtie enfin, si le prix d'un lot à la campagne est inférieur en BFC à la moyenne nationale (165.100 € contre 210.000 €), le marché se porte plutôt bien avec une

hausse de 10 % des transactions et 5 % en valeur (608 M €). La Saône-et-Loire représente un tiers de ce marché.

David Bessenay

*SAFER : société d'aménagement foncier et d'établissement rural, sans but lucratif avec missions de service public pour protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers.

VENTES IMMOBILIÈRES

TRANSACTION DROIT AU BAIL
GESTION COMMERCE RÉSEAU
ANNONCES IMMOBILIÈRES
GUIDE VENTE LOCAUX
COMMERCIAUX BIENS LOCATION
BUREAUX ENTREPRISES

**OPTIMISEZ L'IMPACT
DE VOS ANNONCES IMMOBILIÈRES !**

- Lectorat ciblé
- Visibilité récurrente
- Diffusion régionale
- Tarifs attractifs...

Fabrice GUILBERT
03 80 68 23 68
06 17 64 10 57
regiepublicitaire.jdp@
legalnet.org

leJournalduPalais
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Notre force, créer du lien.



SCP ARGON-POLETTE-NOURANI
Avocats Associés
6, Boulevard Clémenceau 21000 DIJON
Tél. : 03 80 70 19 30

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SURENCHÈRE
A l'audience du Tribunal Judiciaire de Dijon - 13 Bvd Clémenceau - Salle A

A/ DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

COMMUNE DE CORGOLOIN (COTE D'OR)
1 rue des Fermes - Hameau de Cussigny

Une maison d'habitation élevée sur caves, comprenant
- Entrée, salon, cuisine, cellier, trois chambres véranda, salle d'eau, wc, chaufferie, buanderie, grenier
- Garage non attenant
- Terrain

Figurant au cadastre sous les références :
ZE numéro 30, pour une surface de 2a 0 ca
ZE numéro 117, pour une surface de 7a 5 ca
ZE numéro 118, pour une surface de 0 a 95 ca
Soit une surface totale de 10 ares 0 centiare

B/ DATE DE LA VENTE ET MISE A PRIX

La vente aura lieu le :
LE MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026 A 10 H30
MISE A PRIX : 88.000,00 €
(QUATRE VINGT HUIT MILLE EUROS)

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation éventuelle et de la libération effective des lieux

C/ CONDITIONS DE LA VENTE

La vente est faite sur la base d'un cahier des conditions de vente. Ce cahier peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de DIJON - le matin seulement - ou au Cabinet de la SELARL MC TRONCIN (Maitre Marie-Christine TRONCIN), Avocat du Poursuivant, domicilié 7 Boulevard Rembrandt- 21000 DIJON. Les enchères ne peuvent être portées que par ministère d'Avocat inscrit au barreau de Dijon.

Opinions

Réforme de la filière textile : Mathieu Lefèvre trahit sa promesse

L'Union du Réemploi Solidaire

Après des mois de concertation de façade, le cahier des charges mis en consultation publique sur la filière REP dédiée aux textiles confirme ce que les réseaux de l'économie sociale et solidaire redoutaient : leurs alertes n'ont pas été entendues. Elles ont même été sciemment ignorées.

Le ministre délégué chargé de la Transition écologique, Mathieu Lefèvre, avait promis une refondation de la filière textile qui serait issue « d'un travail collectif » et menée avec les acteurs de terrain. Un an de concertation, des dizaines de réunions, des propositions pour améliorer la filière transmises point par point par les réseaux de l'économie sociale et solidaire (ESS) : tout cela pour aboutir à un texte qui ignore complètement les réalités de terrain des acteurs qui font fonctionner cette filière au quotidien en collectant 75 % des textiles usagés en France.

Malgré nos alertes répétées, le projet de cahier des charges maintient l'obligation pour toute organisation de l'ESS qui collecte des textiles pour réemploi de contractualiser avec l'éco-organisme pour pouvoir exercer son activité. En cas de non-respect de cette obligation, les structures sont considérées hors-la-loi et risquent une amende pouvant aller jusqu'à 3 750 €. Cette disposition met en péril les activités de solidarité portées par des centaines d'associations qui donnent accès à des textiles de seconde main à des publics précaires, en particulier lorsqu'elles sont 100% bénévoles et ne connaissent pas ce qu'est une filière REP et son fonctionnement. Face à ce risque d'illégalité, un fort recul du réem-

ploi local de textiles en France est à prévoir, alors que cette réforme avait pourtant soit-disant pour ambition de le développer.

Devant un problème d'une telle envergure, le ministre de la transition écologique, Mathieu Lefèvre, avait donné sa parole aux réseaux représentatifs de l'ESS que seules les structures qui bénéficient d'un soutien financier de la part de l'éco-organisme seraient assujetties à une telle obligation, comme pour toutes les autres filières REP. Force est de constater que cet engagement n'est pas tenu dans le cahier des charges en consultation.

Ce cahier des charges ouvre aux metteurs en marché de produits neufs la possibilité de prélever pour eux-mêmes les textiles de meilleure qualité afin de développer leur propre offre de seconde main concurrente. Si ce système devait se mettre en place, il est évident que les textiles qui parviendront aux associations seront de moindre qualité. Or, l'activité de réemploi des textiles est essentielle pour la stabilité de leur modèle économique. En faisant le choix de permettre aux metteurs en marché de réserver les textiles de meilleure qualité, ce cahier des charges affiche clairement une volonté de faciliter les actions de greenwashing pour que les marques proposent des produits de seconde main sans remettre en question leur surproduction, et cela au détriment de l'ESS qui ne réceptionnera plus que des volumes de mauvaise qualité, et dans des quantités toujours plus importantes.

Ce cahier des charges prévoit que les acteurs du réemploi qui effectuent des opérations de col-

lecte ne puissent pas être représentés au sein du Comité Technique Opérationnel (CTO), instance où se décideront pourtant les orientations concrètes de la filière, et les critères permettant à l'éco-organisme de déployer sa propre collecte sur les territoires, pouvant concurrencer celles des associations. S'ils ne sont pas représentés au sein du CTO, les acteurs qui collectent 75 % des textiles de la filière REP en France et en réemploient la moitié seront écartés des décisions qui engagent leur avenir. Nous demandons donc que les réseaux de l'ESS du réemploi puissent nommer leur représentant au sein de ce CTO.

Cette séquence reproduit un schéma déjà dénoncé par nos réseaux en juillet 2025 : des annonces qui promettent une réforme visant à réhausser l'ambition environnementale et sociale de la filière, suivies d'une organisation de celle-ci qui marque des reculs pour les acteurs qui font aujourd'hui vivre cette filière de seconde vie des textiles.

Les réseaux de l'ESS sont en droit d'attendre que les engagements pris en réunion par le ministre Mathieu Lefèvre se traduisent dans les textes. Nos organisations ne se contenteront pas d'un dialogue sans effet. Elles appellent le ministère à revoir le cahier des charges mis en consultation sur ces trois points, et à donner aux structures de l'économie sociale et solidaire les garanties pour poursuivre leurs activités au service d'une économie circulaire locale.

Le billet

PAR FRÉDÉRIC CHEVALIER

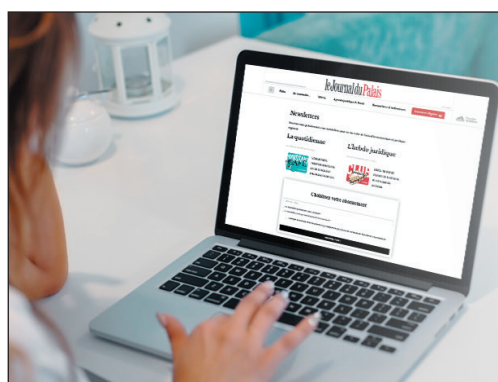
Vivement qu'on crève!



Face aux failles et aux retards dans l'affaire Lyhanna, les tribunaux avaient jusqu'au mardi 14 juillet pour réexaminer près de 70.000 plaintes, qui concernent des violences sur mineurs. Certains dossiers remontent à 2023, à l'image de cet oncle soupçonné d'avoir violé deux de ses neveux âgés de 5 et 7 ans au moment des faits. Depuis la plainte, il y a trois ans, l'enquête n'avancé pas. La raison évoquée par le procureur d'Alès, Abdelkrim Grini, pourrait prêter à sourire, si le crime n'était pas si grave : « *Le dossier était dans les services d'enquête, et effectivement, n'avait pas fait l'objet d'investigations particulières, parce que les services d'enquête sont débordés, parce que, parfois, les services d'enquête ne mesuraient peut-être pas aussi la gravité de certains dossiers.* » Non mais, allô quoi ! Pardonnez cet emprunt linguistique à Nabilla Benattia, mais sérieusement, à quel moment devient-il acceptable que des hommes de loi puissent ne pas voir le caractère urgent et sérieux d'une plainte pour viol touchant des enfants de 5 et 7 ans ? Justice toujours, ou injustice plutôt, avec l'ICE qui, aux États-Unis, en moins de deux semaines, a tué deux immigrés en situation régulière, portant le bilan à onze personnes abattues par balles lors d'opérations et 52 morts en détention. Une police privée toujours soutenue par le Président Donald Trump... Sur cette semaine on pouvait dire... Oh ! Dieu !... bien des choses en somme... Et si je la fais volontairement courte, c'est qu'à la rédaction, face à cette avalanche, un comble en pleine canicule, de nouvelles plus affligeantes les unes que les autres, il nous vient à espérer la fin de cette humanité bouffie d'orgueil. Et par ce funeste truchement, la fin également de votre dévoué serviteur, qui, ainsi, sera en paix avec un ulcère, non pas à l'estomac, mais gangrenant à pas de géant un humanisme qui, à ses vingt printemps, était florissant. Ainsi, chers lecteurs, m'insinuant dans la peau (congé d'été oblige et avec son consentement) de votre éditorialiste préférée et rédactrice en chef, Emmanuelle de Jésus, je vous propose un billet à trois bandes, comme au billard, présentant trois façons pour notre espèce de se faire hara-kiri ou seppuku, pour les puristes. Trois alternatives qui en ont dans le ventre, déclinées, façon serial, sur trois semaines. Après que l'astéroïde YR4 qui présentait une possibilité d'impact, en décembre 2032, avec la Terre de 2,3 %, puis de 4,3 % avec la Lune, nous ait fait défaut (il ne touchera finalement ni l'une, ni l'autre), on inaugure ce chamboule-tout macabre sur le ton de l'humour avec une idée originale et un brin fantasque : et si l'on disparaissait d'avoir trop bien répondu à un challenge TikTok ? Cela m'est venu en apprenant qu'un mets bien franc-comtois, la Cancoillotte, était devenu viral sur ce réseau social. Le créateur de contenu Johan Papz, figure incontournable des univers lifestyle, fitness et nutrition, partage une vidéo dans laquelle il déguste de la Cancoillotte. Et là, c'est de la folie douce ! Le mot-clé « Cancoillotte » enregistre près de 85.000 recherches sur TikTok, alors qu'il était quasiment absent de la plateforme quelques mois auparavant. La demande explose en magasin. Des internautes partagent des vidéos montrant des rayons de grande distribution totalement dévalisés. Selon les données de la filière Cancoillotte IGP : +31,4 % de ventes entre le 18 mai et le 14 juin, soit 120 tonnes supplémentaires vendues en seulement quatre semaines ! Alors un challenge sur la meilleure façon d'en finir avec l'homme sapiens sur fond de musique k-pop ne paraît pas si invraisemblable, surtout quand on connaît le succès des défis "Sleepy Chicken Challenge" qui consiste à cuire du poulet dans du sirop contre la toux avant de le consommer, "Paracétamol Challenge" où il s'agit d'avaler un maximum de comprimés de cet antalgique pour tester sa résistance ou encore le "Blackout Challenge" où il est question de se priver d'oxygène en se serrant la gorge jusqu'à la perte de connaissance... On se retrouve la semaine prochaine avec une solution qui fait monter le thermomètre (ça nous manquait).

Le regard de Faro

ÉDANE DE RETOUR EN FRANCE APRÈS 30 ANS PASSÉS À L'ÉTRANGER



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

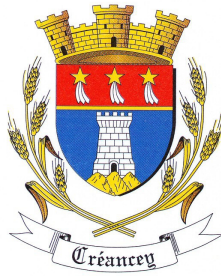
Procédures adaptées

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NORGE ET TILLE

Avis d'appel public à la concurrence

Marché public de travaux - Procédure adaptée

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NORGE ET TILLE, 47 route de Norges - 21490 BRETIGNY - Tél. : 03.80.35.53.39. SIRET : 200 069 540 00017.
Nom du contact : Sabrina LEBLANC - direction@norgeettille.fr
2. PROCÉDURE DE PASSATION : Procédure adaptée ouverte passée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.
3. OBJET DU MARCHÉ : Aménagement d'une voie douce entre Brognon et Saint-Julien.
4. DATE PRÉVISIONNELLE D'EXÉCUTION : Octobre 2026.
5. MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION ET CONDITIONS DE PARTICIPATION : Le dossier de consultation des entreprises, en intégralité, est téléchargeable sur la plateforme numérique <https://www.marches-securises.fr>. Pour les conditions de participation : se référer au règlement de consultation.
6. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PLIS : Mercredi 12 août à 12h00.
7. DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION : Les prestations sont réparties en un seul lot.
8. NOMENCLATURE CPV
Code CPV principal : 45233140.
9. CRITÈRES DE PONDERATION DES OFFRES :
Prix : 80 % ;
Valeur technique : 20 %.
10. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUES :
Description succincte du marché : aménagement d'une voie douce, bidirectionnelle, le long de la RD28A et reliant les deux communes.
Visite obligatoire : Non.
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non.
Lieu principal d'exécution du marché : Entre Brognon et Saint Julien.
Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, que ce soit des questions techniques ou administratives, les candidats devront passer par le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.
11. DATE D'ENVOI À LA PUBLICATION : Vendredi 3 juillet 2026. L2603788



COMMUNE DE CREANCEY (21320)

Avis d'appel public à concurrence

1. DÉNOMINATION ET COORDONNÉES COMPLÈTES DE LA COLLECTIVITÉ : Commune de CREANCEY, Rue de l'Eglise - 21320 CRÉANCEY - Tél. : 03.80.90.89.28 - E-mail : mairie.creancey@orange.fr
2. REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR : M^{me} DESBOIS, Maire.
3. OBJET DU MARCHÉ : Travaux pour la création de 2 logements communaux dans le bâtiment de l'école, 2 rue de l'Eglise - 21320 CREANCEY.
4. TYPE DE MARCHÉ : Travaux établis en application du Code de la Commande Publique - Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et L1111-2.
5. NOMBRE DE LOTS : Marché de travaux répartis en 11 lots.
LOT 01 : DEMOLITION - ECHAFAUDAGE
LOT 02 : GROS OEUVRE
LOT 03 : PIERRE DE TAILLE
LOT 04 : CHARPENTE BOIS
LOT 05 : COUVERTURE - ZINGUERIE
LOT 06 : MENUISERIES EXTERIEURES BOIS MIROITERIE SERRURERIE
LOT 07 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS
LOT 08 : PLATRIERIE ISOLATION FAUX-PLAFOND PEINTURE
LOT 09 : REVETEMENTS DE SOLS SCELLES FAIENCES
LOT 10 : ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES LUSTRIERES
LOT 11 : CHAUFFAGE VMC PLOMBERIE SAINITAIRE
6. DÉLAI D'EXÉCUTION : Délai global de 8 mois (hors période de préparation de 1 mois et période de congés payés de 1 mois).
7. CONDITIONS DE PARTICIPATION : Conditions détaillées au règlement de la consultation (RC).
8. MODALITÉS DE REMISE DES PLIS : Remise des plis par voie électronique uniquement : <https://www.ternum-bfc.fr>
9. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES : A retirer par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation : <https://www.ternum-bfc.fr> (référence : 2026_LOGTS_ECOLE).
10. CARACTÈRE OBLIGATOIRE OU FACULTATIF DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE : Facultatif.
11. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
12. CRITÈRE DE SÉLECTION DES OFFRES : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants avec leur pondérations.
Critère n° 1 : Prix de l'offre pondéré à 60 % de la note finale ;
Critère n° 2 : Valeur technique de l'offre pondérée à 40 % de la note finale.
13. VISITE DE SITE OBLIGATOIRE POUR LES LOTS : 01, 02, 03, 04, 05, 06.
14. INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS : Tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, BP 61616 - 21016 DIJON CEDEX - Téléphone greffe : 03.80.73.91.00 - E-mail : greffe.ta-dijon@juradm.fr
15. DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS : Vendredi 18 septembre 2026 à 17h.
16. DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 9 juillet pour publication le lundi 13 juillet 2026. L2603725

Annances légales



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS

S.A.S. au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe Legalnet

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication :
S.A.S. Compagnie Mobilière de Gestion de Participations,
représentée par Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)
Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org



le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTS

Notaire
SCP GUILARD CONVERS PERRIER
Notaires Associés
7 boulevard de Brosses - 21000 DIJON

SP CONCIERGERIE
9 rue Michel Servet, 21000 DIJON
Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Me GUILARD, le 3 juillet 2026, enregistré au SPF de DIJON, la SARL SP CONCIERGERIE dt le siège social est à DIJON (21000), 9 rue Michel Servet, immatriculée au RCS DIJON n° 980720510 a cédé à la SAS GLAC dt le siège social est à LONGVIC (21600), 2 rue des Bleuets, immatriculée au RCS DIJON n° 852517317, le fonds de commerce de conciergerie, exploité à DIJON (21000), 10 rue Devosge, 9 rue Michel Servet, connu sous le nom de SP CONCIERGERIE, immatriculé au RCS DIJON n°980720510, cpnt les éléments corporels et incorporels du fonds. Moyennant le prix de 5.000,00 €, dt éléments incorporels 1.958,12 €, matériels, mobiliers 3.041,88 € et marchandises pour mémoire, payable comptant par la totalité. Entrée en jouissance : 1^{er} juillet 2026.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Jean-Charles GUILARD, notaire à DIJON, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion - Me Jean-Charles GUILARD
L2603741

LEGi Société d'avocats
CONSEILS
LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

PHARMACIE DES ARANDES
CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un ASSP en date du 01/07/2026, enregistré au SIE DIJON, le 10/07/2026, dossier : 2026 00028998, bordereau : 2104P01 2026 A 01839, M. STAAL Benoît, demeurant 14 rue d'Etaules 21121 DAROIS, Monsieur Sylvio STAAL, demeurant 8 place de l'Eglise, 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX et Madame Marianne STAAL, demeurant 26 rue Auguste Perdrix, 21000 DIJON ont cédés à PHARMACIE DES ARANDES, SELAS au capital de 10 000 €, ayant son siège social 7 Allée des Eglantines 21240 TALANT, immatriculé au RCS de DIJON sous le n°104 086 913, un fonds de commerce d'Officine de pharmacie exploité sis 7 Allée des Eglantines, 21240 TALANT, moyennant le prix de 580 000 €

La date d'entrée en jouissance est fixée au 01/07/2026.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : 52 Boulevard Carnot, 21000 DIJON, pour la validité et pour la correspondance.
L2603742

Notaire
SCP GUILARD CONVERS PERRIER
Notaires Associés
7 boulevard de Brosses - 21000 DIJON

C.FRANOUX & CO
3 Place Notre Dame, DIJON (21000)
CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Sylvain CONVERS, notaire à DIJON, le 8 juillet 2026, la SAS C.FRANOUX & CO, dt le siège social est à DIJON (21000), 3 place Notre Dame, immatriculée au RCS de DIJON n°830172367 a cédé à la SARL LA TABLE DE CLEM, dt le siège social est à MARSANNAY LA COTE (21160), 58 rue des Geraniums, immatriculée au RCS de DIJON n°106734585, le fonds de commerce d'épicerie et de vente en vrac, exploité à DIJON (21000), Place Notre-Dame, numéro 3 , connu sous le nom de «day by day, mon épicerie en vrac». Moyennant le prix de 100.000,00 €, s'appliquant à hauteur de 79.650,00 €, pour les éléments incorporels et de 20.350,00 € pour les éléments corporels. Entrée en jouissance rétroactive au 06 juillet 2026.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Sylvain CONVERS, notaire à DIJON, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion - Me Sylvain CONVERS
L2603749

OFFICE DIJON ARNAY SELONGEY
ODAS
NICOLARDOT VAZQUEZ VICNERON
NOTAIRES ASSOCIES

ODAS NOTAIRES
37 Rue Louis de Broglie
BP 37 371- 21073 DIJON CEDEX

KRAFT
CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Véronique THOMAS ESCOTO, Notaire à DIJON, le 10 juillet 2026, il a été cédé par la SAS COCOMERI DECO, dont le siège est à DIJON (21000) 36 rue Piron, SIREN 908 738 388 RCS DIJON, au profit de la SARL LES DECOS DE CLAIRE DIJON, dont le siège est à GILLY-LES-CITEAUX (21640) 7 rue de Citeaux, SIREN 106727332 RCS DIJON, savoir :

Le fonds de commerce de VENTE DE MOBILIER, OBJETS DE DECORATIONS ET DE CADEAU, EN VENTE A DISTANCE ET/OU EN VENTE A EMPORTER exploité à DIJON (21000), 36 Rue Piron, connu sous le nom commercial KRAFT, pour lequel il est immatriculé sous le numéro SIREN 908.738.388, RCS DIJON.

Propriété-jouissance à compter du 10/07/2026.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 80.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 75.355,00 € et au matériel pour 4.645,00 €.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Me Véronique THOMAS ESCOTO
L2603776

JOUFFROY + FILEAS
NOTAIRES ET AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS
Notaires et Avocats
43 rue Devosge
21000 Dijon

«CHEZ NOUS»
Avis de cession

Acte de Me Sébastien MIGNEREY, notaire à DIJON, 43 rue Devosge, en date du 7 juillet 2026, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON le 10 juillet 2026 dossier 2026 00029057 référence 2104P01 2026 N 01833.

Cédant : La société dénommée SAS ULMA, SAS au capital de 33.000,00 € ayant son siège social à LUX (21120), 28, rue Saulx Tavanès, RCS DIJON N°531 261 196.

Cessionnaire : La société dénommée MÉLOÏSE, SARL au capital de 1.000,00 €, ayant son siège social à LUX (21120), 5, avenue de la Forêt de Velours, RCS DIJON N°106 493 463.

Fonds de commerce vendu : ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES exploité à LUX (21120), 5 Avenue de la Forêt de Velours, sous l'enseigne «CHEZ NOUS», RCS DIJON N°531 261 196.

Eléments corporels et incorporels cédés moyennant le prix de 75.000,00 €, propriété transférée le 7 juillet 2026 et jouissance transférée le 2 juillet 2026.

Oppositions en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, en l'office notarial JOUFFROY & FILEAS, 43 rue Devosge 21000 DIJON, où domicile est élu à cet effet.

Pour unique insertion Sébastien MIGNEREY
L2603743

CONSTITUTION DE SOCIETE

LM CABLAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Rue Marcel Proust
21000 DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 07/07/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : LM CABLAGE
Siège : 10 Rue Marcel Proust, 21000 DIJON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet :

- L'étude, la conception, le câblage, l'assemblage, la fabrication, l'installation, la mise en service, la maintenance et la commercialisation d'armoires électriques, de tableaux électriques, et, plus généralement, de tous équipements et ensembles électrotechniques ;

- La réalisation de travaux de câblage industriel, d'automatisme, de contrôle -commande, ainsi que l'intégration, l'adaptation et la mise en œuvre de systèmes électriques ;

- L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la distribution de matériels, composants et équipements électriques, électroniques et électrotechniques ;

- La réalisation de prestations de conseil, d'assistance technique, d'études, d'accompagnement et de formation dans les domaines de l'électricité, de l'électrotechnique, de l'automatisme et du contrôle-commande ;

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Monsieur Eric DURAN, demeurant 10 Rue Marcel Proust, 21000 DIJON, représentant légal de la société EDELEC, Présidente

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : Le président.
L2603689

SASU LOLEY

Avis est donné de la constitution de la société SASU LOLEY, au capital de 1.000 €.

SIÈGE : 28B rue Humbert de Gillens - 21700 GERLAND.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Conseil en développement commercial, l'apport d'affaires, l'accompagnement stratégique des dirigeants, le conseil en organisation, la formation professionnelle, le coaching, l'animation de réseaux commerciaux, l'assistance au développement d'entreprises, l'accompagnement en Ressources Humaines et management, des prestations de conseil externalisées auprès de TPE/PME, et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1.000 €.

Chaque action donne droit à une voix.

La cession des actions de l'associé unique est libre.

PRÉSIDENTE : Madame Audrey BESSON, demeurant 28B rue Humbert de Gillens - 21700 GERLAND.
L2603736

Comme en provence L'Histoire continue

Par ASSP en date du 29/06/2026 il a été constitué une SAS à capital fixe dénommée : Comme en provence L'Histoire continue.

CAPITAL : 1.000,00 €

OBJET SOCIAL : Achat et revente de plantes.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

SIÈGE SOCIAL : 38 route de Premières, chez M. PETOT Philippe - 21110 COLLONGES ET PREMIÈRES.

PRÉSIDENT(E) : M. ROMAIN Dimitri pour une durée illimitée, demeurant 29 Grande Rue - 21310 ARCEAU.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M^{me} PETOT Célia, demeurant 10 rue Jacques Brel - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.

ADMISSION AUX AG ET DROIT DE VOTE : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

CLAUSES D'AGRÈMENT : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société.

L2603746

EXCO SOCODEC AUDIT

Société par Actions Simplifiée de Commissariat aux Comptes au capital de 5 000 euros
Siège social : Parc Valmy
51 Avenue Françoise Giroud
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à DIJON (21) du 10.07.2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique

Dénomination : EXCO SOCODEC AUDIT

Siège : Parc Valmy 51 Avenue Françoise Giroud - 21000 DIJON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 5 000 euros

Objet : L'exercice de la profession de commissaire aux comptes.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions à un tiers non associé sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : SARL GALLEZOT AUDIT sise à DIJON (21) 51 Avenue Françoise Giroud, 529 717 316 RCS DIJON

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON

Pour avis Le Président
L2603738

EURL VS COUVERTURE

Avis est donné de la constitution de la société EURL VS COUVERTURE, au capital de 5.000 €.

SIÈGE : 3 allée des Peupliers - 21310 BELLENEUVE.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : La réalisation de charpente, couverture, zinguerie, toiture neuve et rénovation, pose et création de fenêtre de toit, bardage et entretien de toiture. Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de daton en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger. Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 5.000 €.

La cession des parts de l'associé unique est libre.

GÉRANT : Monsieur Valentin SKANDIKOVA, demeurant 3 allée des Peupliers - 21310 BELLENEUVE.
L2603744

ANNONCES LÉGALES

NIOT Angélique
DOTTI Virginie

03.80.68.25.55
annoncelegale.jdp@legaletnet.org

MOMAS INVEST

Constitution

Par assp électronique du 15/07/2026, il a été constitué la société suivante :

Forme : Société par actions simplifiée (unipersonnelle). Dénomination : MOMAS INVEST. Siège : 8 Rue des Eglantiers 21550 LADOIX SERRIGNY.

Durée : 99 ans. Capital : 1 000 €.

Objet : réalisation de prestations de services (notamment administratives, comptables, informatiques, techniques, management et autres) au profit de toutes sociétés ; prises de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés créées ou à créer ; gestion et mise en valeur desdites participations ; activité de marchand de biens, achat, vente et gestion de tous biens immobiliers dont elle sera propriétaire. Droit de vote : Tout associé peut participer aux AG sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la réunion. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : libre pour l'associé unique et avec agrément en cas de pluralités d'associés à la majorité des 2/3. Est Président : Stéphane MOMAS (8 Rue des Eglantiers 21550 LADOIX SERRIGNY). La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis.

L2603796

MODIFICATION DE STATUTS

GROUPE JVB

29 Rue de la Liberté, 21110 FAUVERNEY

Modifications des statuts

GROUPE JVB - Société à responsabilité limitée - au capital de 829 600 euros - porté à 1 500 000 euros - Siège social : 29 Rue de la Liberté, 21110 FAUVERNEY - 509 657 698 RCS DIJON : AGE du 30/06/2026 a décidé l'augmentation du capital de 670 400 € par incorporation directe de réserves au capital pour le porter à 1 500 000 €. Modifications corrélatives des statuts.
L2603104

CHANDELIER

Société par actions simplifiée
Au capital de 7.500,00 €
Siège social : 40, rue des Forges
21000 DIJON
RCS : DIJON 828 268 854

Avis de changement de président

Aux termes de l'AG mixte du 26/06/2026, il a été :

Décidé de la révocation de Monsieur Tristan du FOU de ses fonctions de Président de la Société à compter du 26 juin 2026 minuit ;

Décidé de nommer la Société ELIXIR LIQUID ayant son siège social 11, route de Norges 21490 BRETIGNY et immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 897 669 859 aux fonctions de Président à compter du 27 juin 2026 sans limitation de durée.

Mention sera faite au RCS de DIJON.
L2603692

GFA AUBRY

Groupement foncier agricole
au capital de 60 064,91 euros
Siège social : ZA MAISON DIEU
21220 FIXIN
413 072 802 RCS DIJON

AVIS DE PARUTION

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte Annuelle en date du 30 juin 2026, il résulte que la durée de la société a été prorogée de 50 années, soit jusqu'au 23/07/2077 et l'article 6 des statuts a été modifié.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance
L2603191

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

N.C DOLCE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 Euros
Siège social : 1 Rue de la Liberté
21140 SEMUR EN AUXOIS
RCS DIJON 832 825 442

Mouvement des dirigeants

Aux termes du procès-verbal de l'AGO du 31/01/2026, Madame Angéline CHIOVETTA demeurant 2 Rue du Lavoir Sauvigny 21140 VIC DE CHASSENAY a été nommée cogérante à compter du 01/02/2026. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis

L2603274



SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

DE BRITO
SASU au capital de 100 000 €
Siège Social :
SAINT-APOLLINAIRE (21), ZAE Bois
Guillaume, 12 rue du Pré Rondot
R.C.S DIJON 489 353 714

Décisions de l'Associée Unique du 30/06/2026 : Capital : Augmentation de capital : Ancienne mention : 50 000 € ; Nouvelle mention : 422 723,68 € ; Réduction de capital : Ancienne mention : 422 723,68 € ; Nouvelle mention : 100 000 €
RCS : DIJON.

Pour avis, la Présidente.

L2603676

SCI LES TERROIRS
Société civile immobilière
au capital de 1.524,49 Euros
Siège social : 1 rue Grangier
21640 GILLY LES CITEAUX
348 849 928 R.C.S. Dijon

Aux termes d'un PV d'AGE du 2 mars 2026, les associés ont prit acte de la démission de Monsieur Alain GUY de ses fonctions de gérant à compter du 02/03/2026, et ont nommés en qualité de nouveau gérant : Monsieur Vincent TESNIERE, demeurant à GILLY LES CITEAUX (21640), 23 avenue Marcel Bouchard, à compter du même jour et pour une durée illimitée.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2603551

GVB CHINA
Société par actions simplifiée
au capital de 87 032 euros
Siège social : 19B avenue Albert Camus
21000 DIJON
489719427 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08 juillet 2026, il résulte que les associés ont décidé de transférer le siège social du 19B avenue Albert Camus - 21000 DIJON au 11 rue de la Grande Fontaine - 21220 CHAMBOEUF à compter du 8 juillet 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Présidente

L2603359



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

LE CORBEAU
Société civile immobilière
Au capital de 950 €
SIÈGE SOCIAL : 1 rue de Berbis
21130 AUXONNE
R.C.S DIJON 949 498 844

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 23/06/2026, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 1 Rue Berbis - 21130 AUXONNE au 5 Rue de Mayence - 21000 DIJON à compter du 23/06/2026. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis : la gérance.

L2603515



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

IANA
Société civile immobilière
au capital de 100 Euros
Siège social :
3T rue de Dijon
21500 SAINT REMY
R.C.S. Dijon 809 086 630

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28/04/2026, les associés ont décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 50 € pour le porter à 150 €.
5 parts sociales nouvelles ont été émises, au prix de 2.128,23 € chacun dont une prime d'émission de 2.118,23 €. La réalisation de cette augmentation de capital a été constatée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 18/06/2026. Les 5 parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites et libérées.
Les articles 06 et 07 des statuts ont été modifiés en conséquence.
ANCIENNE MENTION : CAPITAL : 100 €.
NOUVELLE MENTION : CAPITAL : 150 €.
L'assemblée générale du 18/06/2026 a décidé de nommer Monsieur JOURNAUX Guillaume demeurant 7 rue de Dijon - 21500 SAINT-REMY, co-gérant à compter du 18/06/2026 pour une durée illimitée.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

La gérance.

L2603710

SOREFI
Société par actions simplifiée au capital de 7 000 000 euros
Siège social : 18, boulevard de Broses - 21000 DIJON
317 784 361 RCS DIJON

AVIS

Par décisions du 23/06/2026, la collectivité des associés a décidé de :
- modifier l'article 14.2 des statuts,
- de nommer en qualité de directeur général, à compter du 01/07/2026 et sans limitation de durée la société Participation Immobilier Conseil Xavier Rouy (sigle PICXAR), SARL au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 50, rue des Perrières - 21000 DIJON, 989 771 357 RCS DIJON, en remplacement de Monsieur Xavier ROUY, démissionnaire.

Pour avis

L2603675



MONERIA Gestion Privée
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros.
Siège Social : 13 D rue de Mirande
21000 DIJON
RCS DIJON n° 106 335 441

Par courrier en date du 10 juillet 2026, il a été acté la démission de la société SEMALOAL (RCS DIJON n° 804485266) de ses fonctions de directeur général de la société MONERIA Gestion Privée (RCS DIJON n° 106 335 441).

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2026, les associés ont décidé en conséquence de modifier l'article 36 des statuts :

Ancienne mention :
«ARTICLE 36 - Nomination des dirigeants
Le premier Président de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est : Monsieur Romain GUICHARD, né le 21 juillet 1986 à DIJON (21), de nationalité française, demeurant 35 Rue Vannerie 21000 DIJON.
Lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.
Le premier Directeur général de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est : La société SEMALOAL, Société à responsabilité au capital de 500000 Euros, dont le siège est situé au 7 rue de Volnay 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 804 485 266, représentée aux présentes par son gérant Monsieur Sébastien DUPIN.
Laquelle déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice. »

Nouvelle mention :
«ARTICLE 36 - Nomination des dirigeants
Le premier Président de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est : Monsieur Romain GUICHARD, né le 21 juillet 1986 à DIJON (21), de nationalité française, demeurant 35 Rue Vannerie 21000 DIJON.
Lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.»

Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis,

L2603775

GITES DE FRANCE COTE D'OR

GITES DE FRANCE COTE D'OR - Société civile immobilière - au capital de 70 000 euros - Siège social : 4 Rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON - 481 324 937 RCS DIJON : AGE du 03/07/2026 : Nomination de Madame Sophie LOUET (2 Rue de Frolois 21690 SOURCE SEINE), gérante en remplacement de M. Philippe LEGER dont le mandat est arrivé à expiration.

L2603667

HFR
Société par actions simplifiée au capital social de 705 994 euros
Siège social :
18, boulevard de Broses
21000 DIJON
989 619 689 RCS DIJON

Par décisions du 23/06/2026, la collectivité des associés a décidé de nommer en qualité de directeurs généraux à compter du 01/07/2026 sans limitation de durée :
- M. Edouard ROUY, demeurant 7, rue Frédéric Lévêque - 21000 DIJON,
- la société Participation Immobilier Conseil Xavier Rouy (sigle PICXAR), SARL au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 50, rue des Perrières - 21000 DIJON, 989 771 357 RCS DIJON.

Pour avis

L2603674



SNC BEL & PIN
Société en nom collectif au capital de 20 000 euros
Siège social :
49 Avenue du Lac - 21000 DIJON
817 417 199 RCS DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON, du 01/07/2026, Madame Béatrice PINTO, associée en nom, a cédé à Madame Samira BELHACHEMI, les 800 parts sociales qu'elle détenait dans la société ci-dessus désignée.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Cette cession de parts entraîne les modifications suivantes par rapport à l'avis antérieurement publié :

Associés en nom :
Ancienne mention :
- Monsieur Karim Mohamed BELHACHEMI, demeurant 41 Rue Gaston Paris 21160 MARSANNAY LA COTE
- Madame Béatrice PINTO, demeurant 10B rue Alfred Marpaux 21000 DIJON
Nouvelle mention :
- Monsieur Karim Mohamed BELHACHEMI, demeurant 41 Rue Gaston Paris 21160 MARSANNAY LA COTE
- Madame Samira BELHACHEMI, demeurant 41 Rue Gaston Paris 21160 MARSANNAY LA COTE
Objet social : L'AGE du 01/07/2026 a décidé de rajouter l'activité suivante à l'objet social : «La vente de sandwiches, snacking et articles de restauration rapide à emporter»

L'article 2 a été modifié en conséquence.

Pour avis. La Gérance

L2603777

RJ RECRUTEMENT
Société par actions simplifiée en cours de transformation en société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
44 avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
917 408 379 R.C.S. Dijon

Par décision du 8/07/2026, l'associée unique a décidé la transformation de la société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1.000 €, divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la société est gérée par Madame Roselyne JOYEUX, associée unique.

Pour avis.

L2603706

SA MAISON JOSEPH DROUHIN
SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.000.450 €
Siège social : 7 rue d'Enfer 21200 BEAUNE
RCS de Dijon n° 515 620 417
AVIS DE MODIFICATION

L'AGO du 29/06/2026
- n'a pas renouvelé les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant respectivement KPMG SA et SALUSTRO REYDEL SAS ;
- a nommé, à compter du 29/06/2026, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, EXCO SOCODEC SAS, au capital de 3 200 000 €, ayant son siège social 51 avenue Françoise Giroud à 21000 Dijon, immatriculée sous le n° 400 726 048 au RCS de DIJON.

L2603748



ARAWA SAS
Capital social : 2000 euros
Siège social :
2 Route du Curé
92410 VILLE D'AVRAY
818095499 RCS de Nanterre

Aux termes de l'AGM en date du 25 juin 2026, les associés ont décidé, à compter du 1^{er} juillet 2026, de transférer le siège social à ZAE Les Terres d'Or, Route de Saint Philibert, 21220 Gevrey Chambertin et de nommer en qualité de Président de la société, Monsieur Jean-Philippe PORCHEROT, demeurant 8 impasse de la Forêt Fleurie 21110 THOREY EN PLAINE, en remplacement de M. Philippe HEMMEL.

Radiation du RCS de Nanterre et immatriculation au RCS de Dijon.

L2603731



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

Suprême MCM
Société civile
au capital de 1 750 000 euros
Siège social :
32 rue Charrue
21000 DIJON
984 599 514 RCS DIJON

L'AGE du 23/06/2026 a décidé à compter du 23/06/2026 :
- De transformer la société en Société par actions simplifiée sans la création d'un être moral nouveau,
- Présidente : M^{me} CHOLLET Mathilde, 32 rue Charrue 21000 DIJON
La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

L2603733

BBG
Zone Artisanale Corgoloin
21700 CORGOLOIN

Transformation en SAS

Par décision du 09/07/2026, l'AGE des associés, de la société «B.B.G.» BOISSIERE-BOURGOGNE-GESTION, capital = 65 244,58 €, siège : Zone Artisanale Corgoloin, 21700 CORGOLOIN a décidé la transformation en SAS à compter du 31/03/2025, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Dénomination, objet, siège, durée et dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social inchangés. Capital toujours fixé à 65 244,58 euros. Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : la cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la société. En SARL : Bruno PACAUD, gérant, jusqu'au 09/07/2026. En SAS : En SAS, Président depuis le 09/07/26 Bruno PACAUD, dmt 9, rue Robert Houdart, 21121 FONTAINE LES DIJON.

L2603740



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

ANTARES
Société civile
au capital de 10 834 600 euros
Siège social :
17 rue Général Voillot 21200 BEAUNE
9 759 RCS DIJON

AGOA du 24/06/2026 : cessation des fonctions de CAC titulaire et suppléant de Philippe Lorin Audit et Sébastien Clément (mandats arrivés à terme). Nomination pour 6 exercices, jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2031 : CAC titulaire : Financial Data Factory Audit, 4 Rue Jacques Daguerre, 92500 Ruell -Malmaison ; CAC suppléant : Topalian Associés, 7 Avenue Pierre Grenier, 92100 Boulogne-Billancourt. RCS Dijon.

Pour avis.

L2603780



Marbotte Plaza
2 B avenue Marbotte - 21000 DIJON

DESIGN PAYSAGE
SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 10 Rue du Pré Rondot, ZAE du Bois Guillaume
21850 SAINT APOLLINAIRE
504 619 172 RCS DIJON

Gérance

Suivant décisions de l'associé unique du 30/06/2026, M. Jordan DIMITRIJEVIC demeurant 73 Rue des Ecoles, 21490 RUFFEY-LES-ECHIREY a été nommé gérant avec effet au 01/07/2026, en remplacement de M. Romain LAMBRETH, démissionnaire.

L2603781



SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

AMX PATRIMOINE SAS

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 22 mai 2026, il a été décidé de mettre fin aux fonctions de la société AMX PATRIMOINE SAS en qualité de président de la société dénommée MILLESIME 21 SAS, au capital de 5.000,00 euros dont le siège social est fixé à Beaune (21000), 9 rue Maufoux, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Dijon, identifiée au SIREN sous le numéro 989 997 853, et de nommer en qualité de nouveau Président, à compter du 22 mai 2026 :
Madame Anne-Lucie BRUN, demeurant à Beaune (21200), 2 rue Pasteur, Entrée D3. Beaune.
Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis : Maître Luc DASNOY

L2603782

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

BICHOT S.A.
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 10.000.000€
Siège Social : 6 bis bd Jacques Copeau 21200 BEAUNE
R.C. Dijon 036 380 046 B

Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2026, l'Assemblée Générale a nommé en tant que membres du Conseil de Surveillance : Madame Elisabeth BICHOT épouse DUBOIS, demeurant à PARIS (75015) 13 rue Jeanne HACHETTE, et Madame Mathilde BICHOT épouse PATURAUD, demeurant à BEAUNE (21200) 61 rue du Faubourg Saint-Nicolas.

Pour avis
L2603779

VEGA & CO

Avis de démission pour ordre

Avis est donné de la démission, en date du 25/06/2026 avec effet à compter du même jour, de la société GOOD FOUNTAIN COMPAGNY SAS au capital de 1.000 € dont le siège social est à VARANGES (21110) 29 Route de Rouvres, RCS DIJON 839044724 de son mandat de Président de la société VEGA & CO , SAS au capital de 3.000 € dont le siège social est à GENLIS (21110) 5T Avenue de la Gare, RCS DIJON 911806032.

Pour avis SAS GOOD FOUNTAIN COMPAGNY
L2603784

HOLDING SENEPAR
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 4, boulevard de Beauregard - 21600 LONGVIC
850 356 650 RCS DIJON

Aux termes des décisions du 01/07/2026, la collectivité des associés a décidé de nommer la société MIDIPAR, SAS au capital de 15 671 916 €, siège social : 4, boulevard Beauregard - 21600 LONGVIC, 342 696 200 RCS DIJON, en qualité de Président pour une durée indéterminée à compter du 01/01/2026, 0 h, en remplacement de M. Christophe RICHARDOT, démissionnaire. RCS DIJON.

Pour avis
L2603791

SARL FINANCIERE THEVENAUT
SARL au capital de 175000 €
Siège social :
19 rte de beaune 71150 Demigny
539 623 538 RCS de Chalon-sur-Saône

Aux termes de l'AGE en date du 04/06/2026 les associés ont décidé de :
- Transformation la société en société civile
- Nommer en qualité de Gérante M^{me} THEVENAUT Sylvie, demeurant 6 allée des villas fondet 21200 Beaune, à compter du 04/06/2026.
- Modifier la dénomination qui devient : FINANCIERE THEVENAUT, à compter du 04/06/2026.
- Modifier l'objet qui devient : La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés françaises ou étrangères, par voie d'acquisition, d'apport, de souscription ou autrement ; La détention, la gestion et l'administration d'un portefeuille de titres, valeurs mobilières, actions, obligations, parts sociales, parts de SCPI, OPCI, PFO, ou tout autre support d'investissement ; La gestion de trésorerie, le placement de fonds et opérations financières s'y rattachant ; L'acquisition, la détention, l'administration, la gestion et la location (nue et meublée) de tous biens immobiliers, notamment appartements, ainsi que leur mise à disposition à titre onéreux ou gratuit ; Et, plus généralement, toutes opérations civiles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition qu'elles ne modifient pas le caractère de la société.
- Transférer le siège social 6 ALLES DES VILLAS FONDET 21200 Beaune
Radiation au RCS de Chalon-sur-Saône et réimmatriculation au RCS de Dijon
L2603797

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS
9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

MONTI-SAINT-BARTH
Société en nom collectif au capital de 300.016 €
Siège social :
Rue de la Mairie
21390 MONTIGNY-SAINT-BARTHELEMY
504 618 851 RCS DIJON

Par décision du 10/07/2026, l'AG a décidé à compter du 10/07/26 :
- la transformation de la Société en SNC, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 300016€, divisé en 18751 parts sociales de 16€ de nominal chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : sous sa forme de SCI, la Société était dirigée par : Gérante : HOLDESAND, SARL au capital de 1.050.000 €, dont le siège social est à MONTIGNY ST BARTHELEMY (21390) - 8 rue du Morvan, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°504624784. Sous sa nouvelle forme de SNC, la Société sera également dirigée par HOLDESAND, SARL au capital de 1.050.000 €, dont le siège social est à MONTIGNY ST BARTHELEMY (21390) - 8 rue du Morvan, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°504624784 ;
- de modifier sa dénomination sociale de SCI MONTI-SAINT-BARTH pour MONTI-SAINT-BARTH et de modifier en conséquence l'article 3 de ses statuts.

Pour avis, la Gérance.
L2603804

FRANCE PROCESS
EURL au capital de 5.000 Euros
Siège social :
10 rue du Vercors -
38640 CLAIIX
918 856 006
R.C.S. de Grenoble

Le 09/07/2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 3 rue du Château - 21350 VILLEFERRY, à compter du 09/07/2026.
Gérant : M^{me} CHISTOVA YULIA, demeurant 26 rue du Priou - 38180 SEYSSINS.
Radiation au R.C.S. de GRENOBLE et réimmatriculation au R.C.S. de DIJON.
L2603813

LEGi SOCIÉTÉ d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

JEAN BERNARD BOURDOT
Société civile d'exploitation agricole au capital de 577.570 Euros
Siège social :
8 rue du Crais -
21120 PICHANGES
893 238 121 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une assemblée générale mixte du 22 juin 2026, les associés ont décidé de réduire le capital de la société en le passant de 577.590 € à 577.570 €.

Pour avis :
La gérance.
L2603815

POURSUITE D'ACTIVITE

GROUPE etc

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

DE LA BOEUFNIE
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social :
Crepuy 5 Grande Rue
21530 LA ROCHE EN BRENIL
982 710 600 R.C.S. Dijon

Aux termes du procès-verbal décisions de l'associé unique du 28 mai 2026, conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce, il a décidé de ne pas dissoudre la société.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : Le président.
L2603247

DISSOLUTION DE SOCIETE

A.G.I.L.E.

Le 09/07/2026, l'AGE de la société A.G.I.L.E. (SAS au capital de 5 000 €, ayant son siège 6 rue de Bastogne 21850 ST APOLLINAIRE, immat 885 034 793 RCS DIJON) a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée, a nommé liquidateur Eric LEGER (demeurant 3 rue principale 39700 LAVANGEOT), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus, a fixé le siège de liquidation au 6 rue de Bastogne 21850 SAINT APOLLINAIRE, pour toute correspondance et notification d'actes et documents. Dépôt au greffe du TC de DIJON.
L2603732

MINO
SCI au capital de 92000 €
Siège social :
18 bd de troyes 21240 Talant
449 673 755 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 11/07/2026 les associés ont décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable, nommé liquidateur M. NOLLOT Pierre alexandre, demeurant 1 rue des Espinouses 34660 Courmonsec, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. La correspondance sera adressée 1 rue des Espinouses 34660 Courmonsec.
Mention au RCS de Dijon
L2603793

SCI BMAG
SCI au capital de 800 €
Siège social :
2 Rue des Grands Clos
21121 AHUY
RCS de DIJON n°445 041 239

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 09/07/2026 a approuvé la dissolution Anticipée de la société à compter du 09/07/2026. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. TCHERNISHOFF Boris, demeurant 2 Rue des Grands Clos 21121 AHUY et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L2603806

CLOTURE DE LIQUIDATION

GROUPE etc

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SOC COOPERATIVE AGRICOLE DU MORVAN
Société Coopérative Agricole en cours de liquidation
Au capital de 3 049.50 € (capital variable)
SIÈGE DE LIQUIDATION :
1 Place de la République
21210 SAULIEU
R.C.S. : DIJON 778 254 755

Aux termes du procès-verbal du 04/07/2026 l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur déchargé ce dernier de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 04/07/2026. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON.
L2603637

AVIS DIVERS

Notaires

SCP Philippe SCHANG et Séverine TARDY
Notaires associés
3 Boulevard des Valendons
21300 CHENOVE
Tel : 03-80-52-51-12
Email : scp.schang-tardy@notaires.fr

M^{me} CONSTANS Thérèse

Avis d'envoi en possession

Par testament du 24/02/2014 déposé le 26/06/2026 au rang des minutes de Maître Séverine TARDY, notaire à CHENOVE (21300) - 3 Boulevard des Valendons, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance de DIJON.
M^{me} CONSTANS Thérèse Noëlle Pierrette, demeurant 2F avenue de l'Ouche, 21000 DIJON, née CONSTANS, le 24/12/1937 à BEAUNE, décédée le 07/06/2026 à DIJON, a institué plusieurs légataires universels.
Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter du 10/07/2026 entre les mains du Notaire chargé du règlement de la succession.
SCP SCHANG ET TARDY
NOTAIRES ASSOCIÉS
L2603790

ANNONCES LEGALES

PENSEZ A PAYER PAR VIREMENT

OU PAR CARTE BANCAIRE

A DISTANCE EN TOUTE SECURITE

03.80.68.25.55.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Jugement du 07 juillet 2026

Monsieur Lucas PERROT (EI), 122 route de Dijon, 21360 Bligny-sur-Ouche, RCS Greffe de Dijon 881 313 878. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon.
L2603765

SAS MK COPA A CABANA, 43 Rue Pasteur, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 929 762 789. Coiffure. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon.
L2603766

SAS MEAT DIJON, 5 Place Bossuet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 931 354 641. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2603772

Jugement du 10 juillet 2026

SARL DIJON EXPRESS, 7 Rue du Château, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 339 619 074. Activités photographiques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.
L2603750

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du 07 juillet 2026

SARL ATS EXPERTISES, 2 Cours Fleury, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 509 548 772. Analyses, essais et inspections techniques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Juin 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2603764

SAS COMPTOIR DES NEGOCIANTS 21, 23 Rue de la Liberté, 21170 Saint-Jean-de-Losne, RCS Greffe de Dijon 902 543 545. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Mai 2026, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2603767

SAS DAG, 1 Rue des Ponnières, 21121 Fontaine-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 922 549 704. Autres activités récréatives et de loisirs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 17 Mai 2026, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2603768

SARLINNODERM, 11 Route de Ruffey, 21490 Varois-et-Chagnot, RCS Greffe de Dijon 482 929 528. Commerce de gros (commerce interentreprises) de parfumerie et de produits de beauté. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 29 Mai 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2603769

SAS LYL Y financial, 10 Chemin de la Rente de Chatenay, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 979 977 204. Activités des sociétés holding. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Avril 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2603770

SAS E.V.R Consulting, 15 Route d'Auxonne, 21470 Brazey-en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 979 995 347. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Avril 2026, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2603771

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Jugement du 07 juillet 2026

SAS OUTILS DIAM'S PRO, 7 Rue des Verottes, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 921 661 716. Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines-outils. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 29 Avril 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean -Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2603759

SASU PIZZA'S SMILE (PSS), 109 Avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 833 348 766. Restauration de type rapide. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Juin 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2603760

SAS LA MAISON ROMANE, 14 Rue Thurot, 21700 Nuits-Saint-Georges, RCS Greffe de Dijon 487 948 325. Vinification. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 27 Juin 2026 , désignant mandataire judiciaire SELARLASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2603761

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

SARL BOHEME COIFFURE, 35 Rue Thurot, 21700 Nuits-Saint-Georges, RCS Greffe de Dijon 912 659 919. Coiffure. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Mai 2026 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2603762

SARL CYNDIE SEGALIN, 16 Place de la République, 21700 Nuits-Saint-Georges, RCS Greffe de Dijon 908 645 427. Coiffure. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Mai 2026 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2603763

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 07 juillet 2026

SARL Bruno Travaux 21, 112 Avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 981 586 993. Activité des économistes de la construction. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2603751

SARL FUN WAY, 5 Route Nationale 5, 21110 Longeault-Pluvault, RCS Greffe de Dijon 878 362 433. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2603752

SAS ROFREDAU, 48 Rue de Longvic, Centre Commercial Géant, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 502 631 500. Commerce de détail d'équipements automobiles. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2603753

SAS ML MOTORS 21, 12 Rue du Moulin des Étangs, 21600 Fénay, RCS Greffe de Dijon 922 373 717. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2603754

SARL SASU AGP PLAQUE (SASU AGPP), 57 Rue du General de Gaulle, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 953 228 616. Travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2603755

SARL AG 21 RENOV, 57 Rue du Général de Gaulle, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 808 338 735. Travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2603756

SARL HG PRESTATIONS, 10 Rue des Acacias, 21110 Genlis, RCS Greffe de Dijon 509 869 608. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2603757

SARL RAFAELSA, 28 Rue Dominique Ancemot, 21120 Is-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 917 970 543. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2603758

SARL ASC-21, 20 Rue des Ardennes, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 895 191 609. Gestion d'installations informatiques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2603773

Yonne

MODIFICATION DE STATUTS

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS
9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

DOMAINE NATHALIE ET GILLES FÈVRE
Société par actions simplifiée au capital de 81 810,00 euros
Siège social : Route de Chablis 89800 Fontenay-près-Chablis 407 881 861 RCS Auxerre

Par PV d'AGE du 30/06/26, il a été décidé de modifier l'objet social de la Société afin que l'activité de négoce de vins soit désormais exercée à titre principal, et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts : La Société a pour objet, en France et dans tous pays : A titre principal : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime, et tout particulièrement viticoles ; dans ce cadre, elle peut notamment exploiter et gérer les biens agricoles apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la Société ; l'exercice, à titre principal, de toutes opérations de négoce de vins et, plus généralement, de tous produits de la vigne, spiritueux et boissons, comprenant notamment l'achat, l'assemblage, l'élevage, le stockage, le conditionnement, l'embouteillage, l'importation, l'exportation, le courtage, la distribution et la vente, en gros, demi-gros et au détail, de vins et produits dérivés, qu'ils soient ou non issus de l'exploitation de la Société. À titre accessoire : l'exercice d'une activité d'entreprise de travaux agricoles. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE Pour Avis, le Président. L2603774

LEGI CONSEILS
Société d'avocats

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LOUIS MOREAU
Société par actions simplifiée au capital de 2 775 000 euros
Siège social : 2-10 Grande Rue 89800 BEINE
344 110 283 RCS AUXERRE

ASSP 8/07/2026 : le capital a été augmenté de 498 000 euros, par émission de 166 actions de préférence ADP T1 de 3 000 euros de valeur nominale chacune, pour être porté de 2 277 000 euros à 2 775 000 euros, désormais divisé en 925 actions (759 actions ordinaires et 166 actions de préférence ADP T1). Les articles 7, 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence. RCS Auxerre. Pour avis. L2603783

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS
9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

JLBTP et Fils
Société à responsabilité limitée au capital de 216.000 Euros
Siège social : 32 route de Joigny - 89710 SENAN
R.C.S. Sens 808 524 821

Au terme d'une décision du 22/06/26, l'AG des associés de la société JLBTP et Fils a décidé à compter de la même date de transférer le siège social de cette société du 32 route de Joigny - 89710 SENAN au 62 avenue Jean Hemery à JOIGNY (89300), et de modifier en conséquence l'article 5 de ses statuts. Pour avis : La gérance. L2603814

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS
9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

JEAN-LUC BORDIER SARL
Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 Euros
Siège social : SAINT CLEMENT (Yonne) rue Sainte Colombe La Fontaine d'Azon 2
388 763 922 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 10/07/2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de ladite société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, les créanciers de JEAN-LUC BORDIER SARL pourront faire opposition à la dissolution susvisée dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de l'avis de dissolution par transmission universelle du patrimoine au BODACC. Ces oppositions devront être présentées devant le tribunal de commerce de SENS. Cette dissolution mettra fin aux fonctions de Gérant de Monsieur Martial COURTOIS. Mention sera faite au RCS de SENS. Pour avis, le gérant L2603730

RÉDACTION

CHEVALIER Frédéric
DEJESUS Emmanuelle
03.80.68.23.67
redaction.jdp@legalnet.org

AVIS DIVERS

Commune de CHATELGERARD

Vente de parcelles boisées

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, avis est donné de la vente des biens ci-après désignés situés sur la commune de CHATELGERARD (89310) cadastrés :
- Section A numéro 16 Lieudit SOUS LES BUISSONS DE SARRY, 00 ha 31 a 75 ca ;
- Section A numéro 187 Lieudit COMBE RAVEAU, 00 ha 09 a 60 ca ;
- Section ZO numéro 12 Lieudit LA FEUILLIE, 00 ha 25 a 64 ca ;
- Section C numéro 33 Lieudit BOIS DE LA QUEUE DE SANVIG, 00 ha 01 a 05 ca ;
- Section YA numéro 22 Lieudit CHEMIN DE SAINT AMBROISE 00ha16 a 84 ca.
La vente doit avoir lieu moyennant le prix de quatre cent cinquante-cinq Euros et vingt-neuf centimes (455,29 €) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë aux biens vendus dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de CHATEL GERARD, soit à compter du 10 juillet 2026, pour faire connaître à Maître Romain BRUNET Notaire à DIJON (21000), 19 rue des Roses, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé. L2603735

ANNONCES LÉGALES

DERNIER DÉLAI POUR VOS PUBLICATIONS : JEUDI 16 HEURES

annoncelegale.jdp@legalnet.org

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises, Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales par mail :
annoncelegale.jdp@legalnet.org



BIPOLAIRE ET STRATÈGE DE LA VICTOIRE DES ALLIÉS.

À CÔTÉ DE LA PLAQUE
CHANGEONS DE REGARD SUR
LES TROUBLES PSYCHIQUES



Essai. Triple motorisation électrique sur les deux essieux, jusqu'à 1169ch, batterie à la technologie F1, récupération de 460 km d'autonomie en dix minutes : le coupé étoilé impressionne.

Mercedes AMG GT-4 : démonstration de savoir-faire



Les records sont faits pour être battus. Le concept de la Mercedes AMG GT-4 en a « pulvérisé », selon l'expression du constructeur pas moins de 25 sur l'anneau de Nardo dans le sud de l'Italie en l'espace de sept jours et 13 heures, le temps de parcourir plus de 40.000 km. Le tour de la Terre ! De quoi donner naissance à une version routière de série n'ayant aucun équivalent dans la production automobile actuelle. Un monstre de technologie électrique qui se présente presque comme une Mercedes clas-

sique et prend place esthétiquement dans la jeune gamme actuelle sans trop se faire remarquer. On pourrait presque être déçu tant la silhouette du concept laissait espérer un soupçon d'audace supplémentaire. Il n'en reste pas moins qu'en matière d'efficacité aérodynamique, le grand coupé quatre portes Mercedes affiche des valeurs exceptionnelles, gages d'une consommation électrique limitée.

Longue de près de 5,10 m, large de 1,96m et haute de seulement 1,41 m, la Mercedes AMG GT-4 se distingue du lot commun. Cette silhouette sculp-

turale, peaufinée dans les moindres détails, est appelée à rejoindre les Mercedes les plus emblématiques de la riche histoire de la marque.

Son empattement de 3,04 m dénote lui aussi et promet un bel espace intérieur au bénéfice d'occupants traités avec un luxe infini. La qualité de l'aménagement apparaît digne de la nouvelle Classe S : on ne trouve pas mieux sur le marché automobile actuel. Le conducteur, au centre des préoccupations de ce modèle hautes performances, dispose d'un véritable « poste de commandement », selon la formule explicite du constructeur.

Mercedes qui donne le La actuellement en matière de planche de bord n'a pas fait les choses à moitié avec des dalles numériques de grande taille qui occupent l'intégralité de l'espace entre les deux aérateurs latéraux en forme de turbine. Impressionnant !

UNE BATTERIE À LA TECHNOLOGIE F1

Aurolé de l'appellation AMG, réservée aux modèles les plus performants de la marque, le coupé Mercedes n'usurpe pas son badge en concentrant un maximum de technologies d'avant-garde au service de la performance, de l'efficacité et l'agrément. À commencer par sa triple motorisation électrique à « flux axial » avec un bloc sur le train avant et deux sur l'essieu arrière pour une puissance maximale de 1.169 ch pour la version la plus musclée (AMG 63), la seconde (AMG55) se « contentant » de 816 ch. Avec une transmission aux quatre roues pour faire passer cette cavalerie avec un maximum d'efficacité.

Les performances sont au rendez-vous : 300 km/h en vitesse de pointe, une donnée anecdotique dans l'absolu mais rare sur une voiture électrique et des accélérations ébouriffantes : 2,1 secondes pour passer de zéro à 100 km/h sur l'AMG63. La plus raisonnable réclame 4/10^e supplémentaires...

Pour la batterie, Mercedes est allé chercher les compétences du côté de son équipe de formule 1. Qui peut le plus, peut le moins. Sa capacité de

106 kWh se combine avec la technologie 800 volts assurant une puissance de recharge jusqu'à 600 kW sur des bornes adaptées. De quoi disposer d'une autonomie maximale jusqu'à près de 700 km et permettre de récupérer 460 km de marge en seulement dix minutes. Pour passer de 10% à 80% de charge, il suffit de onze minutes. Des valeurs d'exception.

Les chiffres sont une chose, l'efficacité et le plaisir une autre affaire. Mercedes possède en la matière une expérience hors norme et avec l'aide de l'électronique propose du sur-mesure ou presque avec des personnalisations quasiment infinies au profil de chaque conducteur. Suspensions actives capables de passer à la demande d'une dynamique acérée de voiture de sport au confort d'une limousine pour les trajets autoroutiers, système aérodynamique « Aérokinetic » gérant l'appui et la stabilité...

Pour tenter de séduire les oreilles des amateurs des mélodies distillées par les moteurs V8 thermiques - on les comprend - le constructeur a mis au point un système acoustique reproduisant la tessiture unique d'un huit cylindres en V. Mercedes promet « un spectacle sonore très authentique », ajoutant, pour dissiper les doutes éventuels : « difficile à décrire mais d'autant plus impressionnant à vivre ». On ne demande qu'à le croire. Et à l'entendre !

Dominique Marée



Clément Sommier. Le Mâconnais est devenu le 29 juin, jour de son anniversaire, le meilleur sommelier de France. Une réussite précoce pour un garçon, bien dans ses bottes, qui n'a paradoxalement pas toujours rêvé de ce métier.

Le sommelier qui se rêvait journaliste



Clément Sommier goûte en ce début juillet à quelques jours de vacances bien méritées après un flot d'émotions. Le 29 juin dernier, dans le cadre prestigieux du théâtre des Célestins à Lyon, il est devenu le meilleur sommelier de France deux ans après avoir échoué en finale derrière Bastien Debono.

COMME UN ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU

Un soulagement après un vrai parcours du combattant, en trois étapes : les premières épreuves lors de Wine Paris en février, la demi-finale à 6 concurrents et la finale à 3, avec des épreuves multiples sur les vins bien sûr mais aussi les cocktails, les thés, les softs... « Il faut mobiliser ses capacités, ses connaissances dans un timing serré. C'est parfois désarçonnant, le cerveau doit aller très vite ». Et le tout, devant un public de 500 personnes. « On est tellement concentrés qu'on ne les voit pas. C'est un peu comme les JO, il faut être bon le jour J. Il y a tout un travail au préalable, une prépa mentale, comme un sportif... C'est beaucoup de bonheur de constater que les sacrifices payent. »

DANS LES BRAS DU PÈRE

Cerise sur le gâteau, comme dans un scénario hollywoodien, il est tombé dans les bras de son père, Fabrice, président l'Union de la sommellerie française, chargé de lui remettre son prix. Un père dont on présume l'influence sur l'orientation professionnelle de son fils. Alors oui, Clément a pu baigner dans l'univers des grands vins grâce à lui « mais il ne m'a jamais forcé pour que je me lance dans la sommellerie », tempère-t-il. Ainsi, après son lycée à Mâcon, Clément s'en va... passer une licence de Sciences Po à Lyon. Il voulait devenir journaliste sportif, fasciné par le regrette Thierry Gilardi. « Puis je me suis dit que ce n'était pas forcément pour moi ». C'est là qu'il est rattrapé par le virus bachique. Il s'oriente alors vers un Master en commerce des vins à Dijon. Autrement dit, le nouveau meilleur sommelier de France... n'a pas de diplôme de sommellerie.

BOURGUIGNON PUR JUS

Le jeune homme qui a toujours vécu en Mâconnais, et qui s'est installé du côté de Grièges, de l'autre côté de la



Déjà titré à 29 ans, le Mâconnais Clément Sommier est un champion de France de la sommellerie plutôt précoce. Crédit : Magali Butny.

Saône, avoue un lien fort avec le territoire « le Mâconnais, la Bresse, Le Beaujolais, ce sont mes terroirs de prédilection. » Et quand on lui demande ses chouchous dans la région, il se lance après une petite analyse liminaire : « Aujourd'hui, on a un peu dépassé le concept des AOC pour aller vers des signatures de vignerons ». Il ne tarde pas à citer des noms : les domaines Lafarge à Volnay et Carrette à Vergisson, la maison Faiveley ou encore le château de Chamirey à Mercurey

PAS EN SALLE

Si Clément avait débuté par un passage chez Georges Blanc, il n'officie pas en salle aujourd'hui.

« Je n'ai pas eu envie de quitter la salle tout de suite, d'ailleurs j'ai failli travail-

ler pour un 3 étoiles près de Lausanne mais ça ne s'est pas fait. J'ai eu l'opportunité Berthaudin à Genève. C'est une façon différente d'exercer le métier ».

Son rôle ? Faire bénéficier de son expertise en tant que sommelier-conseil. Il s'occupe des achats chez les vignerons et de la revente, principalement vers les restaurateurs. « J'aide à créer des cartes de vins avec des cuvées de France, d'Italie, de Suisse ou d'Espagne. »

SOMMELIER FACE À LA CRISE

Clément Sommier arrive dans le métier à une époque où la filière vin est chahutée. « Depuis 2023, la baisse de la consommation se généralise », reconnaît-il sans amertume car le métier est plus large que le vin « on

travaille toutes les boissons : les cafés, les thés, les eaux. Notre mission sur le vin est de partager cet aspect culturel qui est fabuleux, mais je ne pas sûr qu'on puisse influencer sur les millions d'hectolitres non bus... ».

Et il accueille la tendance des vins sans alcool avec une pointe de scepticisme. « J'en goûte régulièrement, il y a quelques effervescents ou cépages aromatiques avec une acidité marquée qui sont intéressants mais globalement, ça manque de persistance, ça n'a pas la personnalité d'un vin avec alcool... Je préfère orienter vers des boissons type kéfir ou kombucha. »

ET MAINTENANT, LE MONDE ?

Les sommeliers ne résoudront pas la crise viticole à eux seuls, Clément

poursuit son bonhomme de chemin. De quoi rêve-t-il ? Pas d'un changement majeur. « Je travaille pour une entreprise qui me laisse énormément de temps, ça n'a pas de prix. Je suis bien chez Berthaudin, c'est ma priorité. Je n'ai pas vocation à créer mon propre business. Dans un premier temps, j'aimerais profiter de mon titre pour pouvoir écrire... » comme un retour à ses premières amours. Alors Clément bientôt chroniqueur d'une revue viticole, d'un grand quotidien ou auteur de bouquins ? L'appel est lancé.

Mais vous l'aurez compris il y a toujours de la graine de compétiteur chez ce jeune homme aussi posé que déterminé. « J'ai toujours eu de l'ambition. Si je n'ai pas d'objectif, j'ai du mal à avancer. Avec la pression d'un concours, il y a la nécessité d'être au courant de l'actualité. C'est une bonne

« J'ai toujours eu de l'ambition. Si je n'ai pas d'objectif, j'ai du mal à avancer. »

excuse pour continuer à apprendre, à s'ouvrir l'esprit... ».

La suite logique serait de viser le titre

de meilleur sommelier d'Europe ou du monde... un autre challenge encore plus relevé. Il ne dit pas non « mais plus tard. C'est extrêmement difficile, c'est une prépa de dingue. » Alors en attendant, il soutient la française Pascaline Lepeltier et espère la voir monter sur la plus haute marche du podium dans quelques mois.

DAVID BESSENAY

1997

Naissance le 29 juin à Paris

20 mai 2021

Diplômé MSC Wine Management Burgundy School of Business (Dijon).

23 août 2021

Prise de fonction chez Berthaudin SA (Genève).

3 novembre 2024

Finaliste du concours meilleur Sommelier de France à Thuir.

29 juin 2026

Sacré meilleur Sommelier de France à Lyon.



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

